

Barreau de Paris

Conjuguons

l'engagement

au

féminin

- ◆ **ÉDITO** - PAGE 03
LE 8 MARS, UNE DATE ENCORE UTILE
- ◆ **INTERNATIONAL** - PAGES 04 & 05
RÉFORME PÉNALE :
les barreaux européens condamnent
à l'unanimité le projet de loi Urvoas
DÉLÉGATION :
rencontre avec Diana Iris García
sur les disparitions au Mexique
- ◆ **FOCUS** - PAGES 06 & 07
**FEMMES ENGAGÉES
AUJOURD'HUI ET DEMAIN**
Le programme du 8 mars
- ◆ **CHIFFRES** - PAGES 10 & 11
CONFÉRENCE ET CONSEIL DE L'ORDRE :
UNE PREMIÈRE PARITAIRE EN 2016
- ◆ **PORTRAIT** - PAGE 12
MARGOT PUGLIESE



◆ L'AGENDA DES BÂTONNIERS ◆

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS À VENIR
DANS L'AGENDA DU BÂTONNIER & DE LA VICE-BÂTONNIÈRE



L'agenda de Frédéric
Sicard, bâtonnier
de Paris



L'agenda de Dominique
Attias, vice-bâtonnière
de Paris

07/03 **CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS
DE JUSTICE DE PARIS.**
Bat Tweet Live

08/03 **RENCONTRE AVEC GUILLAUME LEYTE,
PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS 2
PANTHÉON ASSAS**

09/03 **RENCONTRE AVEC PHILIPPE ARRAOU
PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES**

10/03 **OUVERTURE DU COLLOQUE ANNIVERSAIRE
DE L'ACTE UNIQUE EUROPÉEN COORGANISÉ
AVEC LE CNB (AMPHITHÉÂTRE DU CNB)**

11/03 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CNB**
Ouverture du colloque «Actualités du droit
de l'environnement» organisé par le Club
des Avocats Environnementalistes
(Maison du Barreau)

15/03 **RÉUNION AVEC FRANÇOIS MOLINS,
PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE PARIS**

16/03 **COMITÉ DE DIRECTION DE LA CARPA**

18/03 **OUVERTURE DU COLLOQUE
FRANCO-ALLEMAND**
Les défis de l'entreprise face
à la mondialisation (Maison du Barreau)

08/03 **OUVERTURE DU COLLOQUE
«ELLES S'ENGAGENT...»**

09/03 **RÉUNION AVEC LES AVOCATS
DU BARREAU PÉNAL**

10/03 **OUVERTURE DU 5^e COLLOQUE
DE L'AFDPC :
«LE DROIT COLLABORATIF,
C'EST MAINTENANT»**

12/03 **OUVERTURE DU 48^e CONGRÈS
NATIONAL DE LA LICRA**

14/03 **COUPE NATIONALE DES ÉLÈVES
CITOYENS AU CESE, ORGANISÉE
PAR INITIADROIT**

15/03 **COMMISSION «MINEURS» AU CNB**

16/03 **RÉUNION AVEC LE TGI,
POUR LE FUTUR PALAIS DE JUSTICE**

18/03 **RENTRÉE DU BARREAU DE GENÈVE**



ÉDITO

Le 8 mars, une date encore utile

Il est intéressant, voire significatif, qu'en 2016 une journée soit consacrée aux femmes.

Une journée parmi 365.

Une journée, comme il y en a beaucoup d'autres : journée mondiale contre la faim, journée mondiale pour la paix, journée nationale de la courtoisie au volant et de la sécurité routière...

Une journée étendard d'une cause que 9 textes législatifs sur les 14 dernières années tentent à leur façon, de régler.

Et les choses évoluent, lentement, très lentement, trop lentement, mais elles évoluent. Les chiffres le montrent, les graphiques l'illustrent ! Les écarts se réduisent, les taux se resserrent, les modèles évoluent, les hommes s'habituent à notre présence.

Et nous, barreau de Paris, pouvons être fiers d'avoir élu pour la première fois de son histoire un Conseil de l'Ordre parfaitement paritaire et ce, démonstration de notre capacité à anticiper certaines évolutions sociétales, un an pile avant la mise en application de l'ordonnance du 31 juillet 2015 relative à l'égal accès des femmes et des hommes au sein des ordres professionnels.

Il en va de même pour la promotion 2016 de la Conférence.

Or...

Or ne nous voilons pas la face, ces bons résultats sont l'arbre qui cache une forêt, encore dense, d'inégalités criantes et parfaitement injustes. Comment pouvons-nous accepter aujourd'hui que seules 35 % de femmes deviennent associées ?

Ou qu'elles gagnent en moyenne 15 % de moins que leurs confrères lors de leurs premières années d'exercice ? Et tout cela, alors même que notre profession se féminise de plus en plus...

Mais faut-il toujours légiférer pour être en conformité avec nos valeurs essentielles, pour viser à une égalité porteuse de modernité et devenir meilleur ?

En outre, s'ils doivent exister un jour, ces textes ne sauraient être que des outils au service d'un principe générateur primordial : le changement de paradigme. Modifier l'image de la femme dans l'inconscient collectif, accompagner les grandes batailles symboliques de petits combats quotidiens contre les clichés et les stéréotypes.

Ne jamais baisser les bras face à des comportements encore trop établis.

Ne pas hésiter à bousculer ce qui nous paraît gravé dans le marbre, sous prétexte qu'il est "historique", "institutionnel" ou "culturel".

Reconnaître et faire reconnaître qu'une femme avocat est une avocate et qu'elle peut trouver étonnant d'être un confrère quand le mot sœur a su trouver une place légitime dans les dictionnaires, même les plus anciens.

Et, bien que nous aurons gagné quand il deviendra aussi absurde de consacrer une journée à la femme que d'en consacrer une à l'homme, force est de constater qu'en l'état actuel des choses, la Journée internationale des droits des femmes est un porte voix essentiel et indispensable.

◆ Dominique Attias
Vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris

◆ INTERNATIONAL ◆

RÉFORME PÉNALE : LES BARREAUX EUROPÉENS CONDAMNENT À L'UNANIMITÉ LE PROJET DE LOI URVOAS



«Tir groupé» contre le projet de loi «Urvoas» sur la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement (...) : après une dénonciation générale par les barreaux français et les représentants de la magistrature, ce sont désormais les barreaux européens, mobilisés par le barreau de Paris, qui, dans une «déclaration de Barcelone», dénoncent les atteintes disproportionnées aux libertés individuelles prévues par ce texte.

Pour la première fois dans l'histoire de la justice en Europe, l'ensemble des barreaux européens, par la voix unanime de leurs représentants réunis à Barcelone, ont pointé la dérive liberticide d'un État membre, la France en l'occurrence.

Dans une déclaration commune*, ils «*refusent expressément les mesures proposées par le gouvernement français*» dans le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé et «*affirment que les représentants de la profession d'avocat, comme garants de la protection des droits des citoyens, les combattent avec toutes les armes juridiques et démocratiques*».

Pour Dominique Attias, vice-bâtonnière de Paris, à l'origine de la mobilisation de ses homologues européens, «**c'est un désaveu sans appel pour la politique de casse systématique des libertés publiques menée par le gouvernement Valls**. Pour le pays des droits de l'Homme, c'est un camouflet ; pour notre gouvernement, un signal d'alarme ; pour les avocats français, un message d'espoir et d'appel à la lutte. J'ai plaidé devant mes confrères, qui m'ont entendue, que si la France vacillait, c'était toute l'Europe des libertés publiques et individuelles qui risquait de s'écrouler comme un château de cartes. Il ne s'agit pas d'une énième querelle de juristes, mais bien d'un **changement de société irréversible à l'échelle d'un continent**.»

La déclaration de Barcelone considère, notamment, que «**les mesures exceptionnelles envisagées par le gouvernement français entraînent une restriction des garanties des citoyens devant la possibilité d'actions discrétionnaires des forces de sécurité, sans contrôle des institutions indépendantes**».

L'Ordre des avocats de Paris continue de faire pression sur les pouvoirs publics pour obtenir des garanties. Un travail d'amendements sans précédent est mené devant les deux chambres du Parlement pour amender le texte. Le Conseil de l'Ordre a par ailleurs voté à l'unanimité, lors sa séance du 23 février, une délibération en écho à la déclaration de Barcelone, qui «*condamne les atteintes disproportionnées aux libertés aboutissant, pour les personnes mises en cause, à l'absence d'accès à un avocat, par définition libre et indépendant*».

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE BARCELONE

Les Conseils et Ordres d'avocats signataires, réunis à Barcelone, ont été alertés, attentifs aux dernières nouvelles reçues de l'Ordre des avocats au barreau de Paris, relatives au projet de loi que le gouvernement entend approuver dans les prochaines semaines, et qui va entraîner la poursuite indéfinie des mesures d'exception adoptées après les attentats de Paris de novembre 2015.

Lesdites mesures exceptionnelles entraînent une restriction des garanties des citoyens devant la possibilité d'actions discrétionnaires des forces de sécurité, sans contrôle des institutions indépendantes.

La simple dénonciation ou suspicion sera considérée comme suffisante pour réaliser des contrôles dans les lieux publics, des perquisitions, ainsi que des auditions hors la présence d'un avocat pendant les quatre premières heures, incluant les mineurs de plus de 13 ans.

*SIGNATAIRES DE LA DÉCLARATION DE BARCELONE EN DATE DU 19 FÉVRIER 2016 :

Fédération des Barreaux Européens (FBE), Conseil des Barreaux Européens (CCBE), Ordre des avocats de Paris, Ordre des avocats de Catalogne, Conseil général des avocats espagnol, Ordre des avocats de Madrid, Ordre des avocats de Valence, Ordre des avocats de Barcelone, Conseil National des Barreaux de France (CNB), Conférence des bâtonniers de France et d'Outre Mer, Ordre des barreaux francophones et germanophones de Belgique, Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune, Institut des droits de l'Homme du barreau de Bruxelles.

◆ INTERNATIONAL ◆

DÉLÉGATION : RENCONTRE AVEC DIANA IRIS GARCÍA SUR LES DISPARITIONS AU MEXIQUE



Lundi 25 janvier 2016, Dominique Attias, vice-bâtonnière du barreau de Paris, a reçu la défenseure des droits de l'Homme Diana Iris García, qui était à Paris dans le cadre de la tournée organisée pour elle en Europe par l'organisation Peace Brigades International.

Mme Diana Iris García fait partie des FUUNDEC (Forces Unies pour nos disparus à Coahuila), collectif qui regroupe des familles de disparus dans l'État de Coahuila, au nord du Mexique. Ce collectif a été fondé en 2009, en réponse à l'incapacité des autorités mexicaines de faire face à la vague de disparitions sans précédent que connaît le Mexique depuis 2006. On compte 35 collectifs de familles de disparus à travers le pays. Diana est directement concernée, puisque son fils, ingénieur électronique, a disparu en février 2007, avec deux autres personnes. Depuis, malgré les nombreuses démarches entreprises auprès des autorités locales, sa famille reste sans nouvelles de lui. Les familles de disparus qui composent les FUUNDEC ont dénoncé à de nombreuses reprises la collusion des autorités avec le crime organisé. Au Mexique, le phénomène des disparitions est endémique. En septembre 2014, la disparition de 43 étudiants dans l'État de Guerrero avait connu un large écho médiatique et montré l'incapacité du gouvernement à mener une enquête sérieuse et impartiale.

Au Mexique, selon des chiffres officiels, on compte 27 000 personnes disparues. Il s'agit d'une véritable catastrophe humanitaire.

Dans les rares cas où les disparitions font l'objet d'enquêtes, celles-ci se résument à une simple formalité, pour montrer que les autorités agissent, mais elles n'ont aucune réelle efficacité, notamment par manque de moyens. Bien souvent, ce sont les familles des victimes qui se lancent elles-mêmes dans des enquêtes.

Le 10 décembre 2015, le président Enrique Peña Nieto a soumis au Congrès un projet de loi, afin de résoudre la crise des disparitions.

Le 15 janvier 2016, une mère de disparu dans l'État de Mexico a été abattue, après avoir reçu des menaces de mort liées à son combat contre les disparitions. La venue de Diana Iris García avait pour objectif de sensibiliser les autorités et l'opinion publique au fléau des disparitions forcées, aux risques que prennent ceux qui les dénoncent, et à l'impunité qui règne toujours au Mexique.

Au Mexique,
selon des chiffres officiels, on compte

**27 000 personnes
disparues.**

Il s'agit d'une véritable catastrophe
humanitaire.

◆ FOCUS ◆

JOURNÉE DU 8 MARS 2016 / 9H - 20H / MAISON DU BARREAU

FEMMES ENGAGÉES AUJOURD'HUI ET DEMAIN

RENCONTRES / ATELIERS / TÉMOIGNAGES / CONVIVIALITÉ



09H00 - 09H30

ACCUEIL CAFÉ

09H45

OUVERTURE PAR
DOMINIQUE ATTIAS,
VICE-BÂTONNIÈRE
DU BARREAU DE PARIS



LEILA AÏCHI
SÉNATRICE

Sénatrice de Paris depuis le 1^{er} octobre 2011. Avocate au barreau de Paris, spécialisée dans les problématiques environnementales. Elle a notamment accompagné l'association «Écologie sans frontière» dans son combat pour la lutte contre la pollution de l'air et a œuvré pour la défense du droit des étrangers. Membre fondateur de l'association Métafrica, elle est activement engagée dans la promotion de nouveaux outils d'éco-développement, afin de privilégier un partenariat profitable à l'Europe et à l'Afrique.

FLORENCE
MORGEN

**DIRECTRICE RESPONSABILITÉ
ET INNOVATION SOCIÉTALES,
HARMONIE MUTUELLE**

Entre 1989 et 1999, elle fonde et dirige un institut de conseils stratégiques et d'études de marché. De 2004 à 2011, elle est directrice de la communication de PREVADIES (l'une des cinq mutuelles santé à constituer Harmonie Mutuelle). En 2006, elle est auteure, dans le cadre d'un collectif, d'une étude sociologique sur les créatifs, *Les créatifs culturels en France*, aux éditions Yves Michel. Au sein du groupe Harmonie, Florence Morgen a en charge la politique RSE, la transformation du et par le numérique, la stratégie *social media*, ainsi que l'innovation sociétale en résonance avec l'émergence de nouveaux «business social models».

10H00 - 12H15

1^{re} TABLE RONDE
AUDITORIUM LOUIS-EDMOND PETTITI

« ELLES S'ENGAGENT
AUJOURD'HUI »



Table ronde animée par
Élodie Vialle, journaliste



SUZANA SAVA-MONTANARI
AVOCATE AU BARREAU DE PARIS
PROGRAMME "WOMEN ENRICHING
BUSINESS" - LATHAM & WATKINS

Counsel au bureau de Paris de Latham & Watkins. Spécialisée en marchés de capitaux, financements structurés et produits dérivés, elle est également co-leader de l'initiative Women Enriching Business (WEB) du cabinet à Paris, initiée afin de créer autour des femmes du cabinet un réseau professionnel féminin.



MARIA PERNAS
GROUP LEGAL DEPARTMENT
ET SENIOR VICE PRESIDENT
DE LA SOCIÉTÉ ATOS

Maria a commencé sa carrière chez Price Waterhouse en tant qu'avocat à Madrid. En 2004, chez Atos, elle est promue vice-présidente, directrice juridique pour l'Europe du Sud, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Amérique du Sud. En 2008, elle rejoint Paris pour prendre la responsabilité mondiale des Major Contracts, de la Compliance, des Litiges et des Corporate Affairs, et, finalement, de la direction juridique Groupe. Aujourd'hui senior vice president, directrice juridique adjointe du groupe Atos, elle dirige une équipe de 180 juristes et contract managers au niveau mondial. Maria est aussi Atos Group Diversity Program Manager.



FANNY BENEDETTI
DIRECTRICE EXÉCUTIVE
COMITÉ ONU FEMMES
FRANCE

Fanny Benedetti a travaillé aux Nations unies en tant que représentante d'ONG et au ministère des Affaires étrangères et européennes. Directrice exécutive du comité ONU Femmes France, elle est consultante en matière de genre et de droits humains.



12H30 - 14H15

DÉJEUNER



OLGA JOHNSON
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
D'ÉNERGIES POUR L'AFRIQUE,
POUR L'ACCÈS À LA LUMIÈRE
POUR TOUS

Secrétaire générale de la Fondation «Énergies pour l'Afrique», créée par Jean-Louis Borloo. Conseillère de Paris, élue du 17^e arrondissement, chargée de la cohésion citoyenne, de l'égalité des chances et de la politique de la ville. Secrétaire générale adjointe du Parti radical valoisien et présidente de la Fédération de Paris. Secrétaire nationale de l'UDI, chargée de la parité.

14H30 - 16H00

2^e TABLE RONDE
AUDITORIUM LOUIS-EDMOND PETTITI

« ELLES S'ENGAGENT
POUR L'AVENIR »



Table ronde animée par
 Élodie Vialle, journaliste



FATIMATA MBOYE
AVOCATE MAURITANIENNE, PRÉSIDENTE
DE L'ASSOCIATION MAURITANIENNE DES
DROITS DE L'HOMME

Première personne du continent africain à avoir obtenu le prix international des droits de l'Homme de Nuremberg, en 1999, Fatimata Mbaye est la première femme inscrite au barreau de Nouakchott.

Ses combats pour le droit des femmes et contre la discrimination dont sont victimes les Noirs mauritaniens l'ont conduite en prison en 1986. Présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH), elle a reçu en 2012, des mains de Hillary Clinton, le prix américain « Trafficking in Persons Report », qui récompense les héros de la lutte contre le trafic d'êtres humains. Elle est d'abord avocate généraliste, avant de se spécialiser dans la défense des enfants, puis dans celle des droits des femmes. Bien qu'il y ait d'autres femmes avocates en Mauritanie en 2013, elle est toujours la seule à plaider.



ALICE NKOM
AVOCATE CAMEROUNAISE, LAURÉATE
DU PRIX AMNESTY DES DROITS DE L'HOMME 2013

Première femme avocate au barreau de Douala, capitale économique du Cameroun, en 1969. Elle fonde, en 2003, l'Association de défense des homosexuels du Cameroun, et dédie sa carrière à la défense de Camerounais victimes de violences policières et de discrimination, et à ceux qui sont « accusés d'homosexualité ».

« PERSUADER ET CONVAINCRE À L'ORAL »

AUDITORIUM LOUIS-EDMOND PETTITI

Avec Cécile Delozier, experte en *media training*, et Valérie Duez-Ruff, avocate au barreau de Paris, MCO.

La prise de parole en public a tout d'un exercice périlleux : une prise de risque importante, des sensations fortes et un public. Toute épreuve se prépare, toute confiance en soi se construit, tout athlète s'entraîne. Venez découvrir des techniques pour utiliser vos ressources verbales et non verbales, afin de captiver et de convaincre votre auditoire.



16H00 - 17H30

3 ATELIERS

« COMMENT INSUFFLER LA RSE POUR
UNE SOCIÉTÉ NOUVELLE »

SALLE ALBERT BRUNOIS - 2^e ÉTAGE

Avec Véronique Olivier, fondatrice et dirigeante du cabinet Origine RH, membre du collège des directeurs du DD et de l'ANDRH commission RSE

« POURQUOI ET COMMENT S'ENGAGER
DANS UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ? »

SALLE GASTON MONNERVILLE - 2^e ÉTAGE

Avec Brigitte Longuet, avocate au barreau de Paris, AMCO, présidente de l'association Femmes triple A

18H00

APÉRITIF DE CLÔTURE



◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 23 février 2016

I - RÉFORME PÉNALE : MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES BARREAUX EUROPÉENS ET DÉCLARATION COMMUNE CONTRE LE PROJET DE LOI URVOAS

Le barreau de Paris a déjà eu l'occasion d'exprimer, à plusieurs reprises, son émotion face aux projets de loi que le gouvernement entend adopter dans les prochaines semaines, et qui tendent à la poursuite indéfinie des mesures d'exception adoptées après les attentats de Paris du mois de novembre 2015.

En réponse à ces alertes, plusieurs conseils et barreaux européens ont signé, le 19 février 2016, à Barcelone, une déclaration en langue française, anglaise et espagnole, soulignant leur extrême inquiétude sur cette situation qui tend à faire passer l'état d'urgence dans le droit commun.

Le Conseil de l'Ordre se félicite de cette initiative et de cette mobilisation internationale des avocats sur les valeurs fondamentales de la démocratie.



II - RÉFORME DE LA PROCÉDURE PÉNALE ET RÉPRESSION DU TERRORISME

En réponse aux attentats du 13 novembre 2015, deux textes de loi ont été initiés.

Il s'agit d'une proposition de loi déposée le 17 décembre dernier au Sénat par le sénateur Bas, ainsi que d'un projet de loi, daté du 26 décembre dernier, en cours de discussion à l'Assemblée nationale en procédure accélérée.

Ces deux textes répressifs prévoient de nouveaux pouvoirs pour les services de police et d'enquête, au détriment des libertés fondamentales et des droits de la défense.

M. Xavier Autain a présenté son rapport visant

à alerter le Conseil de l'Ordre sur les risques que font courir ces textes sur les libertés publiques, en soulignant notamment la diminution du contradictoire, l'augmentation toujours plus grande du pouvoir du parquet, les problématiques d'accès de l'avocat au dossier.

Après avoir débattu, M. le bâtonnier a soumis au vote du Conseil de l'Ordre une délibération résumant les conclusions auxquelles M. Xavier Autain était parvenu.

Le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris rappelle :

- son attachement historique aux droits de la défense et la nécessité de maintenir et de développer le contrôle du juge judiciaire sur tout pouvoir d'enquête et de coercition, même placé sous l'égide du parquet, par définition dans le respect des principes dégagés par la CEDH.

- que la défense des libertés de chacun est indissociable de la sécurité de tous.

Le Conseil de l'Ordre invite le gouvernement et les parlementaires à préserver les garanties juridiques, qui ont toujours soutenu et fondé la société française en particulier, mais aussi les sociétés démocratiques en général, et condamne les atteintes disproportionnées aux libertés aboutissant, pour les personnes mises en cause, à l'absence d'accès à un avocat, par définition libre, indépendant et gardien du secret des confidences faites par son client.

Le Conseil de l'Ordre réaffirme son attachement aux principes exprimés dans la déclaration de Barcelone du 19 février 2016 signée par de nombreux barreaux d'Europe.

III - LA CARTE PROFESSIONNELLE EUROPÉENNE

Mme Alexandra Perquin a présenté son rapport et a rappelé que le CCBE a créé une carte d'identité de l'avocat, afin de permettre un meilleur accès des avocats au sein des différentes juridictions et institutions de l'Union européenne.

Une consultation des différents barreaux a été lancée, afin de déterminer dans quel sens doit évoluer cette carte.

Le Conseil de l'Ordre a répondu aux questions suivantes posées par le CCBE :

1 - Sur le maintien d'une version plastique de la carte européenne : y est favorable, en l'état de la technologie disponible et sous réserve d'avoir deux côtés, l'un européen et l'autre ordinal.

2 - Sur l'intégration de fonctions complémentaires : y est favorable.

3 - Sur la distribution à tous les avocats du barreau de la carte européenne, lorsque le barreau a conclu un contrat de licence : y est favorable sous réserve d'une révision du contrat-type de licence.

4 - Sur les moyens de commercialiser la carte : sans autre précision, y est défavorable.

5 - Sur la conservation de la version plastique, nonobstant le développement d'une application téléchargeable : y est favorable.

IV - VISITE D'UNE DÉLÉGATION MAROCAINE ET DÉCLARATION COMMUNE POUR UNE RÉFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE DU RÔLE DE L'AVOCAT

Une délégation marocaine d'avocats et de magistrats a été reçue, le 14 février 2016, afin de bénéficier de l'expertise française sur la formation continue et initiale des avocats. Le barreau de Rabat a également souhaité profiter de ce déplacement pour relancer une convention de coopération entre nos barreaux. M. Frédéric Sicard, bâtonnier de Paris, a confirmé son souhait de poursuivre ce partenariat avec les barreaux marocains.

Constatant le souci commun des barreaux marocains et du barreau de Paris pour la promotion d'un barreau libre et indépendant, le bâtonnier a suggéré l'adoption d'une déclaration commune visant à faire inscrire dans les Constitutions française et marocaine, à l'instar de la Constitution tunisienne et d'autres, le rôle de l'avocat.

Dans le prolongement de la délibération du Conseil de l'Ordre du 12 janvier 2016, le Conseil de l'Ordre a arrêté la délibération proposée aux termes de laquelle le bâtonnier de Paris et le président de l'Association des barreaux du Maroc, le bâtonnier Mohammed Akdim, appellent de leurs vœux l'inscription dans la Constitution de leur pays respectif du caractère libre et indépendant de la profession d'avocat dans les termes de ceux figurant à l'article 105 de la Constitution tunisienne à savoir :

« La profession d'avocat est libre et indépendante ; elle participe à l'instauration de la justice et à la défense des droits et des libertés. L'avocat bénéficie des garanties légales le protégeant et lui permettant d'exercer ses fonctions. »

◆ DU CÔTÉ DE ◆ LA RUE DE LONDRES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES
22 ET 23 JANVIER 2016 DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX



Crédit photo : Conseil national des barreaux

Le **budget prévisionnel 2016** du Conseil national des barreaux a été voté sans aucune augmentation de la cotisation annuelle.

Une **motion sur le projet de loi contre la criminalité organisée et le projet de réforme constitutionnelle** a été adoptée :

- dénonçant le glissement des prérogatives de l'autorité judiciaire vers l'autorité administrative et, au sein de l'autorité judiciaire, le glissement des pouvoirs du juge du siège vers le parquet, sans garanties de l'exercice des droits de la défense ni contrôle effectif du juge du siège;
- exigeant que l'octroi de telles prérogatives soit subordonné à la création d'un véritable statut du juge des libertés et de la détention, à l'ouverture de l'exercice des droits de la défense dans le cadre de l'enquête préliminaire, et à l'introduction de dispositions garantissant de manière effective le secret professionnel de l'avocat;
- demandant aux pouvoirs publics de renoncer à prolonger l'état d'urgence et de s'abstenir de constitutionaliser l'état d'urgence sans l'entourer de garanties réelles.

Le projet de **Maison des avocats de France** à Clichy-la-Garenne, près de la ZAC des Batignolles (projet dit «Gate One»), a fait l'objet **d'un rapport d'étape** du bâtonnier Jean Castelain et d'Alexandre Moustardier. Elle permettrait de mutualiser les coûts de la profession, et il a été prévu de s'assurer, avant la prochaine assemblée générale du CNB, de l'accord de l'ensemble des autres institutions de la profession (Conférence des

bâtonniers, ANAFA, CNBF, CREPA et UNCA) pour s'engager dans la réalisation de cette opération immobilière.

Jérôme Herce, ancien bâtonnier de Rouen et membre du Conseil national des barreaux a été nommé **médiateur de la consommation de la profession d'avocat** pour une durée de 3 ans à compter de la date de son inscription sur la liste des médiateurs de la consommation. Une fois cette inscription finalisée, les coordonnées du médiateur seront communiquées à l'ensemble des avocats.

Ont été également présentés à l'assemblée générale :

- le projet de la **prochaine campagne de communication** de la profession, qui a pour objectif de valoriser l'activité de l'avocat dans tous les domaines du droit, en créant le réflexe avocat, que les avocats et les barreaux seront invités à relayer;
- les étapes de la création d'**une plateforme de consultation juridique à distance** des avocats en cours d'élaboration;
- les **développements de e-barreau** qui prévoient la mise en place de l'annuaire national de la profession, le lancement du *cloud* privé des avocats et de nouveaux accès VPN : la migration de la messagerie du *cloud* privé (adresse: prenom.nom@avocat-conseil.fr) est programmée le 29 février 2016 en même temps que l'ouverture de la nouvelle infrastructure VPN. Les avocats seront informés 10 jours avant et peuvent s'inscrire pour suivre les formations en ligne qui leurs sont proposées.

Élizabeth Menesguen, présidente de la commission formation, a rendu compte des travaux et des discussions en cours avec le secrétariat d'État en charge de l'Enseignement supérieur et les directeurs d'IEJ sur la **réforme de l'examen national unique pour l'accès au CRFPA**. Un accord est intervenu sur le contenu de l'examen, autour d'un sujet unique déterminé par une commission nationale composée par des avocats et des universitaires. Les questions liées à l'organisation matérielle de l'examen, laquelle reste de la compétence de l'université, sont encore en débat. Cette réforme de l'examen national devrait entrer en vigueur en septembre 2017.

Enfin, deux projets ont été présentés :

- Philippe-Henri Dutheil, président de la Commission des affaires européennes et internationales, a proposé **la promotion d'un code européen des affaires** pour consolider la zone euro, en partenariat avec la Fondation pour le droit continental.
- Louis Degos, président de la Commission prospective, après avoir réalisé une étude auprès des élèves-avocats du 22 au 30 septembre 2015 - dont il ressort une réelle volonté de leur part d'exercer une mobilité à l'international et de diversifier leur parcours et leur expérience professionnels - a proposé **la création d'un «Institut de la carrière de l'avocat»**, qui aurait pour mission de faciliter la mobilité professionnelle, notamment en centralisant les informations et en assistant les avocats dans leurs démarches.

◆ CHIFFRES

CONFÉRENCE ET CONSEIL DE L'ORDRE :
UNE PREMIÈRE PARITAIRE EN 2016

Concours de la Conférence ►



1922-1923

1^{re} femme Secrétaire de la Conférence
Mme Jane Rospars-Legrand



1925-1926

1^{re} femme Secrétaire de la
Conférence à prononcer
un discours de rentrée
Mme Juliette Veillier-Duray
(deuxième Secrétaire. Discours
sur le Mahatma Gandhi)



1936-1937

1^{re} femme 1^{re} secrétaire
de la Conférence
Mme Lucienne Scheid-Levillion
(discours sur Raymond Poincaré)

1916

1950

Conseil de l'Ordre ►

Répartition
hommes - femmes
au barreau de Paris
en 1916



2 342



27



1950-1951

1^{re} femme élue MCO au barreau de Paris
Mme Lucile Tinayre-Grenaudier

Répartition
hommes - femmes
au barreau de Paris
en mars 2016



1976
Dernière promotion
sans aucune femme



1994
Première et unique promotion
avec une majorité
de femmes (7 femmes)



1975
C'est à partir de 1975 que les années
judiciaires coïncident avec les années
civiles, ce qui s'applique à la Conférence
et au Conseil de l'Ordre.

2016
1^{re} promotion
paritaire

1975

2000

2016

1977
Dernière année
sans aucune femme MCO



2016
1^{er} Conseil de l'Ordre
paritaire

Pour la première fois, le Conseil de l'Ordre connaît une situation d'égalité hommes/femmes, ce qui sera désormais la règle, par application du principe de parité au sein des ordres professionnels (*ordonnance du 31 juillet 2015*)



LE NOMBRE DE MCO

Le nombre de MCO a régulièrement évolué.

- Jusqu'en 1959, il est de 24.
- À partir de 1960, il est de 26.
- À partir de 1972, il est de 33.
- À partir de 1992, il est de 36.
- À partir de 2005, il est de 42.



Crédit photo : Paul Bertré

◆ PORTRAIT MARGOT PUGLIESE

Paritaire pour la première fois de son histoire, la Conférence est représentée depuis le 1^{er} janvier dernier par Margot Pugliese, première secrétaire. Si l'avocate de 28 ans peut se vanter d'avoir été élue au poste le plus prestigieux du jeune barreau parisien, elle reste concentrée sur sa mission principale : la défense pénale.

La première secrétaire de la promotion 2016 de la Conférence n'aime pas parler d'elle. Et pourtant, elle aurait de quoi dire... Formée en classes préparatoires littéraires (hypokhâgne, khâgne), puis à l'université Paris I en droit des affaires, Margot Pugliese sort diplômée en 2012, d'un master droit économique de Sciences Po Paris. Pourquoi cette formation supplémentaire, quand la jeune femme sait désormais qu'elle veut se consacrer au droit pénal ? « Sciences Po nous enseigne la culture de la problématique, du questionnement », explique-t-elle. Pour cet esprit critique, qui, avoue-t-elle, « déteste juger », l'apprentissage est très enrichissant.

Elle prête serment en 2013, et intègre le cabinet parisien Vigo, spécialisé notamment en droit pénal et droit pénal des affaires. C'est à ce moment que la jeune avocate ambitionne de se lancer dans le concours de la Conférence, point d'orgue pour celles et ceux qui souhaitent s'investir dans la défense pénale. Les 12 secrétaires élus chaque année ont en effet pour principale mission d'effectuer des permanences pénales quotidiennes par roulement, pour plaider les dossiers de renvoi devant la chambre des comparutions immédiates du tribunal correctionnel de Paris ou assister des personnes mises en examen en matière criminelle.

« L'effectivité des droits de la défense est fondamentale dans un État de droit, et le rôle de l'avocat est indispensable à sa préservation », insiste Margot Pugliese. C'est la raison pour laquelle, avec les 11 autres secrétaires de la Conférence, elle prendra prochainement la plume pour alerter sur les conséquences de la prolongation de l'État d'urgence et suivra de près le projet de loi visant à renforcer la lutte contre la criminalité organisée. « On vit une période de détricotage de l'État de droit, et tous les secrétaires sont très mobilisés sur ces questions. »

Au programme également pour la Conférence cette année ? Un déplacement à Istanbul, afin de soutenir des confrères turcs mis en accusation, l'étude des statistiques de la détention provisoire, et une tribune sur la comparution immédiate. Un emploi du temps chargé pour les 12 secrétaires, par ailleurs tenus d'organiser le concours de la Conférence tout au long de l'année, ainsi que la conférence Berryer chaque mois. « On souhaite davantage faire part de nos travaux à nos confrères et faire tomber ainsi l'image de "petits princes du Palais" souvent associée aux secrétaires de la Conférence, observe la première d'entre eux. Loin des paillettes et du désir de représentation, les secrétaires sont avant tout des avocats engagés et humbles, qui veulent bien faire leur travail. »

◆ HISTORIQUE ◆

AVOCATE ET FÉMINISTE MARIA VÉRONE (1874-1938)

En sortant du vestiaire des avocats, galerie Duc, chacun peut voir l'effigie de Maria Vérone, œuvre de l'artiste Aleth Guzman-Nageotte.

Il s'agit à ce jour du seul monument célébrant la mémoire d'une avocate au sein du Palais de Justice de Paris.



Moins célèbre que Jeanne Chauvin, dont le combat a permis aux femmes d'accéder au barreau (loi du 1^{er} décembre 1900), Maria Vérone n'en est pas moins considérée comme l'une des juristes et féministes les plus importantes de la Troisième République. Après une scolarité exemplaire, elle devient institutrice suppléante de la Ville de Paris, mais est révoquée en 1897 pour avoir prononcé une conférence jugée trop « engagée » (dans un sens laïc et républicain) par ses supérieurs.

Elle se reconvertit en journaliste et rejoint le célèbre périodique fondé, cette même année 1897, par Marguerite Durand, sous le titre *La Fronde*. Par la suite, Maria Vérone reprend une activité d'enseignement, tout en effectuant ses études de droit. Parallèlement, cette féministe convaincue devient membre de la Ligue française pour le droit des femmes et multiplie les conférences et les publications, notamment en faveur du droit de vote.

En 1907, Maria Vérone est admise au barreau de Paris. Elle semble bien avoir été la première femme (après seulement quelques semaines de stage) à plaider devant la cour d'assises de la Seine, puis devant les conseils de guerre. Elle s'impose très vite dans la défense des victimes d'accidents du travail et dans l'assistance aux mineurs en difficulté.

La réputation de Maria Vérone dépasse bientôt les frontières nationales. Elle devient membre du Conseil international des femmes, et intervient à ce titre devant la Cour internationale de La Haye et la Société des Nations.

En 1951, Vincent de Moro-Giafferri, président de la Société des amis de Maria Vérone, procède à l'inauguration du bas-relief de la galerie Duc. À ses côtés, Lucile Tinayre-Grenaudier, première femme membre du Conseil de l'Ordre de Paris (voir pages 10-11), le bâtonnier André Toulouse et René Mayer, ministre de la Justice, rendent hommage à celle qui avait combattu toute sa vie pour que les femmes aient des droits égaux à ceux des hommes, votent, soient éligibles et deviennent magistrats. Treize ans après sa disparition, ces différentes revendications étaient satisfaites. Maria Vérone appartient à cette génération des pionnières qui ont lutté, avec un parfait désintéressement, pour le bénéfice des générations futures.

◆ RETOUR SUR...



17 févr. 2016

Rencontre, en compagnie de **Laurence Kiffer**, MCO, avec nos confrères marocains :



M. le bâtonnier Moustapha Saih,
bâtonnier de Rabat,

M. le bâtonnier Mohammed Akdim,
président de l'association des barreaux
du Maroc,

**M. le bâtonnier Mohammed
Amine Bizoulal**,
bâtonnier d'Agadir et de Laayou.

11 févr. 2016

Lancement de la commission
Éthique & responsabilité sociale
de l'avocat avec **Émilie Vasseur**,
MCO.



4 févr. 2016

Rencontre avec **Didier Reynders**,
vice-Premier Ministre
et ministre des affaires étrangères
de Belgique, dans le cadre des grandes
conférences européennes.





19 févr. 2016

Avec M. l'ambassadeur d'Italie en France, **Giandomenico Magliano**, et **M. Yves Mahiu**, président de la Conférence des bâtonniers.



5 janv. 2016

Rentrée EFB
Discours aux côtés de **Guido Raimondi**, président de la CEDH et parrain de la promotion Ana Palacio / Guido Raimondi, au Carrousel du Louvre.



3 févr. 2016

Premier Bat Tweet Live, Frédéric Sicard a répondu en direct pendant une heure à plus de **50 questions** de twittos du barreau (et autres).



◆ ANNONCES ◆

BIENVENUE CHERS CONFRÈRES

Prestation de serment du 17 février 2016

Yasmine Abdouch • Nadhia Ameziane
Étienne Aubry • Maud Balagna
Haida Bangoura • Domitille Berge
Victor Bodart • Vincent Bringer
François Cado • Alexandre Canonica
Édouard Chaplout-Maestracci
Guillaume Cothureau • Julie Dahan
Bénédicte Dambrine • Laura Danjoux
Laurence Elman-Douce • Magali
Faussemagne • Louis Feuillee
Justine Floquet • Kathérina Floradis
Tanguy Grimald • Stanislas Huerre
Rami Kawkabani • Nabil Kharraz
David Klinnik • Arthur de La Fage
Clémence Langlois • Claire Le Grand
Stanislas Lefebvre • Raphaël
Lemonnier • Joséphine Leroy
Camille Mammar • Aksiniva
Marinkova • Thibault de Montgolfier
Gioi Nguyen • Laura Nicolle
Déborah Pawlik • Chloé Perez
Adèle Rohfritsch • Sarah Sadeg
Alice Segard • Émeline Sellier
Johanna Seror • Aurélie Sourisseau
Marina Taib • Amélie Tanquelle
Jean Varin • Thomas Warnier de Wailly



VIE ASSOCIATIVE

THÉÂTRE - LES MICYCLES

Le jeudi 10 mars 2016 à 20h30

La toute nouvelle troupe de l'EFB, «Les Micycles», composée de 13 élèves de la promotion Henri Leclerc, vous convie à la représentation de sa pièce intitulée « Building », de la jeune auteure Léonore Confino, le jeudi 10 mars 2016 à 20h30 au théâtre Adyar (4 square Rapp, Paris 7^e). Les bénéfices seront reversés à Avocats sans Frontières. Le tarif est de 15 euros, et de 10 euros pour les étudiants et pour les moins de 26 ans.

Achat des places :

www.yesgolive.com/lesmicycles/building

Contact : lesmicycles@gmail.com

COLLOQUE DE L'UNION NATIONALE DES CARPA

Le jeudi 7 avril 2016, de 14h00 à 18h00

Ce colloque sur le thème «Le concours de la Carpa à la protection de l'ordre économique» se tiendra à l'auditorium de la Maison du Barreau, 2/4 rue de Harlay, Paris 1^{er}.

Au programme : l'état du droit positif, les échanges d'informations entre les banques et TRACFIN, la nécessaire préservation du secret professionnel à l'occasion des contrôles effectués par la Carpa, et les évolutions possibles. La participation à ce colloque compte pour 4h validées au titre de la formation continue.

RENCONTRE AVEC

THIBAULT DE MONTBRIAL

Le lundi 14 mars 2016 à 18h30

L'Association des combattants du Palais (ACP) vous invite à venir écouter, débattre et rencontrer Thibault de Montbrial, qui présentera son ouvrage, «Le sursaut ou le chaos» à la Maison du Barreau, 2/4 rue de Harlay, Paris 1^{er}. Thibault de Montbrial est avocat pénaliste au barreau de Paris, réputé et connu pour ses interventions sur de grands dossiers (affaire Clearstream, attentats de Karachi, affaire DSK, etc.). Il enseigne le droit à l'université de Versailles-Saint-Quentin et à HEC. Il est également l'un des fondateurs du centre d'analyse du terrorisme et il préside le centre de réflexion sur la sécurité intérieure. À ce titre, il est régulièrement invité à s'exprimer dans les médias sur l'actualité, et en particulier sur les menaces terroristes.

Informations :

Éric Euzen - 01 53 89 04 22

RAPPEL : CONCOURS DE MAXIMES

Date limite : le jeudi 31 mars prochain

Les avocats du barreau de Paris sont invités à proposer des maximes, citations ou adages judiciaires qui orneront le futur palais de justice et la nouvelle Maison du Barreau. Chaque avocat peut soumettre ses propositions autour des deux thèmes de la structure architecturale des bâtiments : la transparence et la lumière.

Les propositions doivent être adressées à agris@argavocats.fr

Contacts et renseignements :

**Mme My-Kim Yang-Paya - membre
du Conseil de l'Ordre - 01 45 49 48 49
myangpaya@seban-associés.avocat.fr
M. Arnaud Gris - membre du Conseil
de l'Ordre - 01 53 34 82 28
agris@argavocats.fr**

◆ ANNONCES ◆

COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES AVOCATS ALLEMANDS ÉTABLIS EN FRANCE

Le mardi 5 avril 2016 de 14h30 à 18h30

L'Association des avocats allemands établis en France (AAF/DAV Frankreich) vous invite à son colloque : Cadre juridique et stratégies pour la sauvegarde des preuves en Europe. Le colloque se tiendra dans l'auditorium de la Maison du Barreau au 2, rue de Harlay, Paris 1^{er}, en langue française, avec la contribution de praticiens, professeurs et experts. Il permet de valider 3h30 de formation continue pour les avocats.

Frais de participation :

- Gratuit pour les membres du DAV et les étudiants**
- 60 € pour les non-membres**

Réservation / programme / bulletin
d'inscription :

aluke@bmhavocats.com

DÉBAT RAJF

Le mardi 22 mars 2016 à 20H15

Le RAJF organise à la Maison du Barreau, le mardi 22 mars à 20h15, un débat sur la loi sur le renseignement, animé par Me Bernard Cahen, président du RAJF.

Parmi les invités compteront le Défenseur des droits, M. Jacques Toubon, Me Jean-Jacques Fedida (AMCO), et le vice-procureur de Meaux, M. Emmanuel Dupic.

Informations :

Cabinet Cayol Cahen & Associés

Bernard Cahen - 01 53 64 52 00

bcachen@cca-avocats.com

Le Bulletin

Vie associative Mariage, Naissance Décès

Vous souhaitez publier
une annonce dans
le bulletin ?

Merci de nous adresser votre
texte et vos coordonnées à
lebulletin@avocatparis.org

DÉCÈS

M. Slimane Benchelah,
avocat honoraire, survenu le
25 février 2016 dans sa 78^e année.

Mme Marie-Christine Halpern,
avocate honoraire, survenu
le 21 février 2016 dans sa 71^e année.

Mme Anne-Marie Hatchondo,
avocate à la cour, survenu
le 25 décembre 2015 dans sa 59^e année.

M. Emmanuel Inbona,
avocat à la cour, survenu
le 17 février 2016 dans sa 78^e année.

M. Étienne Lemoine,
avocat honoraire, survenu
le 22 février 2016 dans sa 96^e année.

M. Pierre Lupiac,
avocat honoraire, survenu
le 2 février 2016 dans sa 91^e année.

Mme Véronique Roualet,
avocate à la cour, survenu
le 26 février 2016 dans sa 52^e année.

NAISSANCE

Éva Carayol, fille de **Myriam Massengo Lacavé** et de **Romain Carayol,** MCO,
née le 24 février 2016.



B | **SPORTS
AVOCATS
BARREAU · PARIS**

Retrouvez les résultats
des associations
sportives du barreau
dans le prochain Bulletin.

◆ LIRE & SORTIR



LECTURE



Le mardi 8 mars à 18h30 à la librairie Albin Michel, 229 bld St-Germain, 75007 Paris,

vous pourrez rencontrer Emmanuel Pierrat (qu'on ne présente plus), pour la parution du livre *Les francs-maçons sous l'Occupation, entre résistance et collaboration*, édité chez Albin Michel.

Résumé :

« Nombre de francs-maçons furent résistants, et beaucoup le payèrent de leur vie. Quelques-uns s'engagèrent aux côtés du maréchal Pétain, d'autres adoptèrent une attitude plus ambiguë. De Jean Zay à Pierre Brossolette, en passant par Bernard Fay ou Pierre Laval, sans oublier Otto Abetz, onze portraits passionnants, qui sont autant de destinées particulières, étayent les propos d'Emmanuel Pierrat et jettent sur cette sombre période un éclairage inhabituel. »

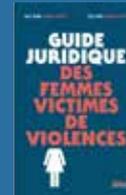


Les Grands fauves du barreau
Valérie de Senneville
et Isabelle Horlans

Résumé :

Dans un monde où la communication est devenue une arme de destruction massive capable d'infléchir le cours d'un procès, les grands fauves du barreau aiguisent leurs griffes et rugissent d'autant plus fort.

Au terme d'une longue enquête au coeur des palais de justice et dans les coulisses des cabinets, Valérie de Senneville et Isabelle Horlans ont mis au jour les stratégies, les méthodes et les secrets des plus illustres avocats, tels Éric Dupond-Moretti, David Koubbi, Jean Veil, Georges Kiejman ou encore Henri Leclerc.



Le jeudi 10 mars à partir de 18h30 à la librairie LexisNexis 27 place Dauphine, 75001 Paris, rencontre avec Céline Marcovici et My-Kim Yang-Paya,

pour le *Guide juridique des femmes victimes de violences*, édité chez Alma éditeur.

Résumé :

Ce livre répond à toutes les questions que les victimes de violences, leurs proches et leur entourage peuvent se poser.



Et à 18h30, au musée du Barreau, ne manquez pas Mathieu Delahousse, qui viendra présenter son livre *Code Birdie*, sur l'affaire Cahuzac, en présence de Jean-Louis Belot, et d'Emmanuel Pierrat, qui animera le débat.

THÉÂTRE ET CHANSONS



Réservez également votre soirée du 10 mars à 20h30 pour applaudir, au théâtre Adyar, 4 square Rapp, 75007 Paris,

la troupe de l'EFB - Les Myncycles - pour « Building », de Léonore Confino. Une pièce corrosive sur le monde de l'entreprise, « où l'on oscille entre rire et drame, selon les propres mots de l'auteur ». Les ventes sont au profit d'Avocats sans frontières France
Contact lesmyncycles@gmail.com



Le mercredi 23 mars à 19h45 à l'auditorium de la Maison du Barreau, le Palais Littéraire et Musical nous enchantera avec « Brassens et nous », de Didier Leick, avec la participation exceptionnelle de Bruno Guglielmi et Arthur Le Forestier.



Dans la prochaine édition de la page « Sortir » du Bulletin, nous vous

parlerons d'une soirée au théâtre des Béliers Parisiens, avec Nathalie Mann et Hugues Leforestier pour « Le projet Poutine »

RETROUVEZ

B Le Bulletin

NUMÉRO 5 - 21 MARS 2016



Bimensuel



AVOCATS
BARREAU
• PARIS

Ordre des avocats de Paris

11, place Dauphine - 75001 Paris - 01 44 32 48 48

Directeur de la publication : Frédéric Sicard, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

Rédacteur en chef : Jacques Bouyssou, secrétaire du Conseil de l'Ordre

Conception et réalisation : Monsieur SLOOP

Ont contribué à ce numéro : Élise Brissaud, My-Kim Yang-Paya, Arnaud Gris et Yves Ozanam

Illustrations : Unter

Impression : Imprimerie Peau

Crédit photos : Ordre des avocats de Paris



SAVE THE DATE

8 MARS 2016

FEMMES ENGAGÉES

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Lire le focus pages 6-7

MAISON DU BARREAU

MARDI 8 MARS 2016

DE 9H00 À 20H00

Rencontres / Ateliers / Témoignages / Convivialité

#8marsaubarreau

LE BARREAU DE PARIS CONJUGUE L'ENGAGEMENT AU FÉMININ

Inscriptions

<http://8mars2016aubarreau.evenium.net>

Journée validée au titre de la formation continue

 AVOCATS
BARREAU
• PARIS

MAISON DU BARREAU
2/4, RUE DE HARLAY
75001 PARIS